

Conseil Municipal - Installation d'un nouveau Conseiller Municipal M. Daniel AIME

M. LE MAIRE, Rapporteur : Suite au décès de M. Gérard BOICHON, Adjoint, il convient, conformément à l'article L 270 du Code Electoral de procéder à l'installation de M. Daniel AIME, candidat issu de la même liste et suivant le dernier élu, qui a accepté de siéger au Conseil Municipal par courrier du 6 mai 2000.

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte de ce changement.

«M. LE MAIRE : Je lui souhaite un excellent travail au Conseil Municipal et dans différentes commissions».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend acte de ce changement.

Récépissé préfectoral du 23 mai 2000.